

5 mars 2024

**NOTE DE SERVICE :** Exploitants de maisons de retraite et titulaires de permis  
**DE :** Michèle Sanborn, sous-ministre adjointe  
Division des politiques, des programmes et des partenariats  
stratégiques  
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité  
**OBJET :** Mise à jour des recommandations élargies sur le port du  
masque dans les maisons de retraite

---

Je vous écris afin de vous fournir une mise à jour sur les recommandations élargies temporaires sur le port du masque dans les maisons de retraite qui ont été communiquées par le biais d'une [note de service](#) le 2 novembre 2023.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) travaille en étroite collaboration avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) pour surveiller et évaluer le risque de maladies respiratoires dans les maisons de retraite au fur et à mesure de l'évolution de la saison des maladies respiratoires. Les tendances récentes ont montré une diminution continue de la transmission de la Covid-19 au niveau communautaire, de la grippe et du virus respiratoire syncytial (VRS), ainsi qu'une diminution des indicateurs de résultats (par exemple, les hospitalisations, les épidémies et les cas) dans les maisons de retraite. Parallèlement, 64 % des résidents des maisons de retraite sont à jour de la vaccination contre la COVID-19 au 12 février 2024.

**Sur la base de cet avis, le MSAA met fin aux recommandations élargies sur le port du masque pour les maisons de retraite lorsqu'il n'y a pas d'éclosion.** Plus précisément, le MSAA ne recommande plus le port du masque renforcé pour le personnel des maisons de retraite, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui sont des travailleurs de la santé lorsqu'ils se trouvent dans les zones résidentielles à l'intérieur.

**Toutefois, les maisons de retraite doivent continuer à respecter les exigences en matière de port du masque** énoncées dans le document [Orientations du MSAA destinées aux maisons de retraite de l'Ontario en ce qui concerne la Covid-19](#), qui sont les suivantes :

- Les masques sont obligatoires pour le personnel, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs essentiels qui travaillent dans le secteur de la santé, y compris les travailleurs des services d'aide à domicile et de soins communautaires, sur la

base d'une évaluation des risques au point de service (c'est-à-dire pour déterminer si un masque est nécessaire avant chaque interaction avec les résidents en fonction du risque pour le travailleur).

- Le personnel peut envisager de porter un masque lorsqu'il prodigue des soins individuels à moins de 2 mètres d'une personne pendant 15 minutes ou plus.
- Les masques sont recommandés mais non obligatoires pour les visiteurs qui ne sont pas des travailleurs de la santé (par exemple, les familles, les amis et les soignants qui ne sont pas des travailleurs de la santé).

Veillez continuer à travailler avec votre bureau de santé publique local sur la gestion des épidémies, comme le recommande le ministère de la Santé dans son document *Document d'orientation sur la COVID-19 pour les bureaux de santé publique: foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres lieux d'hébergement collectif*. En outre, les exploitants et les titulaires de permis doivent être attentifs aux obligations en matière de prévention et de contrôle des infections prévues par la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*. Il s'agit notamment de veiller à l'existence d'un programme de prévention et de contrôle des infections répondant aux exigences énoncées dans le Règlement de l'Ontario 166/11 et d'une formation en matière de prévention et de contrôle des infections pour l'ensemble du personnel et des bénévoles.

Comme toujours, je vous remercie de votre dévouement à assurer le bon fonctionnement des maisons de retraite, tout en accordant la priorité à la sécurité et au bien-être des résidents et du personnel.

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse [RHinquiries@ontario.ca](mailto:RHinquiries@ontario.ca).

Cordialement,

*Document original signé par*

Michèle Sanborn

Cc : Melissa Thomson, sous-ministre, MSAA et MSLD  
Dre Barbara Yaffe, médecin hygiéniste en chef adjointe de la santé, BMHC  
Jay O'Neill, directeur général et greffier, Office de réglementation des maisons de retraite  
Cathy Hecimovich, directrice générale, Ontario Retirement Communities Association  
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario